EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 26 FEVRIER 2024, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR INTEGREES DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO (PDCVIE-BF)

INTRODUCTION

Le secteur agro-sylvo-pastoral au Burkina Faso reste l'un des principaux piliers de l'économie nationale. Il occupe un peu plus de 63% de la population active et constitue la principale source de revenus en zone rurale.

Le sous-secteur des ressources animales et halieutiques a contribué au PIB à hauteur de 2,3% en 2020 et 5% en 2021 (DGEP/MEFP, note de cadrage mars 2022). L'élevage constitue le troisième pilier de l'économie. Le sous-secteur contribue grandement à la lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural, à travers la création d'emplois et la génération de revenus substantielles.

En outre, les risques induits par le changement climatique deviennent de plus en plus fréquents et coûteux, menaçant les moyens de subsistance et exacerbant les vulnérabilités existantes.

Dans l'objectif d'améliorer durablement la productivité et la compétitivité des productions animales, le Gouvernement Burkinabé à travers le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, a introduit une requête auprès de la Banque africaine de développement (BAD) en 2021 pour le financement du sous-secteur de l'élevage. C'est en donnant suite à cette requête qu'est née l'idée du Projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF).

En dépit de l'insécurité, les structures régaliennes assurent un fonctionnement régulier de l'administration publique au niveau central et, dans les régions et opèrent de façon prudentielle dans les zones les plus exposées à l'insécurité. Principale référence des programmes de coopération et de développement, le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA- SD 2023–2025) promeut une approche stratégique de stabilisation qui conjugue des actions de sécurité, d'urgence et de développement.

Dans ce contexte, le Projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage (PDCVIE) se veut une contribution à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux bénéficiaires pour renforcer leur résilience.

Le PDCVIE est cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD), les bénéficiaires et le Gouvernement du Burkina Faso.

I. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif de développement du projet est de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de sa zone d'intervention ».

De façon spécifique, il s'agit (i) d'améliorer durablement la productivité et la production des systèmes de productions animales ciblés (bovin, petits ruminants, porc, volaille) et (ii) de promouvoir la production et la transformation aux normes de viandes et de leur accès aux marchés.

II. JUSTIFICATION DU PROJET

Selon les données de la première enquête nationale sur le cheptel (ENC1, 2019), le cheptel national est composé de 9,2 millions de bovins, 10,7 millions d'ovins, 10,6 millions de caprins, 1,3 million de porcins, 1,4 million d'ânes, 141 000 chevaux, 27 000 chameaux et 34,6 millions de volailles. Aussi, deux grands systèmes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales. Il s'agit des systèmes traditionnels (extensifs) et des systèmes améliorés (semi-intensifs à intensifs).

Les systèmes traditionnels : les systèmes traditionnels d'élevage des ruminants domestiques (bovins, ovins et caprins) comprennent le type transhumant et le type sédentaire. Le type transhumant est pratiqué par les pasteurs et agropasteurs et concerne surtout les bovins. L'élevage sédentaire, généralement pratiqué par les agro-éleveurs, se subdivise en un système agropastoral à gros ruminants et un système mixte intégré agriculture-élevage (PNDEL, 2010). Les systèmes traditionnels d'élevage des ruminants domestiques fournissent des produits (viande, lait, cuirs et peaux, fumier, force de travail, etc.) dont certains sont vendus, notamment pour subvenir aux besoins des ménages. A côté de ces systèmes ci-dessus décrits existent des élevages traditionnels de volailles de porcs.

Les systèmes améliorés : on note l'émergence de systèmes d'élevage améliorés, surtout en zone périurbaine. Ces initiatives sont le fait de nouveaux acteurs (fonctionnaires, retraités, commerçants, hommes d'affaires, etc.) qui investissent dans l'élevage à but commercial. Ainsi, on distingue l'embouche bovine et ovine intensive ou semi-intensive, et l'élevage laitier amélioré ou moderne. C'est un système qui repose essentiellement sur des intrants achetés.

Bien que certaines améliorations aient été enregistrées ces dernières années grâce à la mise en œuvre de la Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL, 2010-2025), la productivité dans la plupart des systèmes de production reste faible. En 2020, la production moyenne de lait par vache et par an était de 110 litres et le poids carcasse par tête était de 113 kg pour les bovins, 9 kg pour les ovins, 8 kg pour les caprins et 24 kg pour le porc. Cette faible productivité est principalement due à des progrès limités dans l'amélioration des ressources génétiques, à une charge de morbidité élevée due à la faible fourniture de services de santé animale ainsi qu'à l'inadéquation des pratiques de production en matière d'élevage.

En termes de valeur ajoutée, à l'exception de la transformation de la viande dans les abattoirs et les boucheries, de la transformation artisanale des cuirs et des peaux et de la transformation du lait en produits à faible durée de conservation (le lait caillé, la crème et le beurre), le sous-secteur est généralement caractérisé par une faible capacité de transformation des produits. La principale activité à valeur ajoutée est la facilitation du transfert d'animaux sur pied vers des pays voisins.

Dans l'objectif d'améliorer durablement la productivité et la compétitivité des productions animales, le Gouvernement Burkinabé à travers le Ministère en charge des ressources animales et halieutiques, a introduit une requête auprès de la Banque africaine de développement (BAD) en 2021 pour le financement du sous-secteur de l'élevage. C'est en donnant suite à cette requête qu'est née l'idée du Projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF).

L'opération ciblée est bien ancrée dans la stratégie de la BAD pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique pour un engagement de qualité dans les Etats en transition. Le projet cadre avec la stratégie décennale de la Banque (2013-2022) et participe à l'atteinte de 4 de ses 5 priorités stratégiques, à savoir nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de vie des africains.

Au niveau national, le PDCVIE contribue aux objectifs gouvernementaux du Plan national de développement économique et social (PNDES II, 2021-2025) et du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Au niveau sectoriel, le projet est aligné sur le pilier 1 de la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP, 2018-2027), qui vise « à réduire de moitié la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle », opérationnalisée par le Plan stratégique national pour l'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP 2021-2025).

L'un des objectifs de ces référentiels dans le sous-secteur de l'élevage est de réduire l'exportation des animaux sur pieds au profit de la viande de qualité produite dans des unités de transformations modernes répondant aux normes requises.

Le projet dans son intervention vise le développement des infrastructures aux normes de transformation et de commercialisation des produits carnés ; tout en améliorant la production et la productivité des productions animales ciblées.

Selon les prévisions, la population au Burkina Faso devrait atteindre 45 millions d'habitants d'ici 2050, dont 50% vivront dans les villes. En conséquence, la demande intérieure de viande devrait augmenter de 284%, passant de 272 000 tonnes en 2015 à 1,04 million de tonnes en

2050. La combinaison des augmentations prévues de la demande nationale et sous régionale de produits animaux et de la position d'importateur du Burkina Faso pour les produits laitiers et avicoles constituent de forts facteurs d'incitations pour le développement de la production locale et offre des opportunités pour générer une croissance rapide en termes d'emplois, de revenus et de développement socio-économique global.

III. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

3.1. Description technique du projet

Le projet vise l'amélioration des conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de sa zone d'intervention. Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont :

- la plateforme fonctionnelle de production et de transformation de viande aux normes à Bobo-Dioulasso est réalisée ;
- la productivité du cheptel ciblé est augmentée d'environ 15% ;
- la quantité de viande transformée aux normes de 21 400 tonnes est augmentée ;
- le financement de 750 sous projets au profit des acteurs des chaînes de valeur ciblées ;
- la création de 4 000 emplois directs.

3.2. Composantes du projet

Le PDCVIE est structuré en trois composantes : (i) composante 1 : augmentation de la productivité et de la production du cheptel ciblé, (ii) composante 2 : promotion de la transformation aux normes des produits carnés ciblés et de leur accès aux marchés et (iii) composante 3 : coordination du projet.

Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production du cheptel ciblé

L'objectif de cette composante est de contribuer à l'accroissement de la productivité et de la production des chaines de valeur ciblées par des investissements conséquents et un meilleur accès aux services, aux équipements et intrants adaptés. Cette composante sera mise en œuvre à travers trois sous composantes : 1.1. Valorisation du potentiel génétique des races locales ; 1.2. Amélioration de l'alimentation et de la santé animale et 1.3. Professionnalisation des acteurs des Chaînes de valeurs ciblées.

Sous-composante 1.1. Valorisation du potentiel génétique des races locales

L'objectif de cette sous-composante est de contribuer à l'amélioration des performances pondérales des animaux d'abattages. Dans l'optique d'assurer un approvisionnement régulier en matière première de qualité à l'abattoir qui sera réalisé dans le cadre du PDCVIE, il est prévu des actions d'amélioration des performances de production des races locales par l'opérationnalisation d'un centre d'amélioration génétique des races locales. A cet effet, les activités principales suivantes seront réalisées : mettre à niveau la station d'amélioration génétique de races locales de Samandeni ; acquérir des noyaux reproducteurs améliorés pour le centre et les associations d'éleveurs ; acquérir des géniteurs exotiques mâles ; acquérir des femelles de races locales ; produire et diffuser des coqs locaux.

Pour la mise en œuvre des activités de cette sous-composante, le projet établira des protocoles/conventions de partenariat basés sur les résultats avec des institutions incluant les Directions générales et régionales des services techniques en charge du foncier et des aménagements, les communes de la zone d'intervention du projet et des prestataires de service.

Sous-composante 1.2. Amélioration de l'alimentation et de la santé animale

Cette sous composante a pour objectif d'améliorer l'alimentation et la santé animale. En effet, la couverture sanitaire du cheptel et l'accompagnement de proximité des éleveurs en milieu rural restent un défi majeur au Burkina Faso pour le développement de l'élevage. Pour ce qui est de l'alimentation animale, un déficit fourrager et nutritionnel est beaucoup accentué pendant la période sèche.

Ainsi, l'optimisation de la productivité nécessitera l'amélioration de la situation alimentaire, nutritionnelle et sanitaire du cheptel ciblé de la zone d'intervention du projet. L'atteinte des objectifs de cette sous-composante se fera à travers : (i) la promotion des cultures fourragères ; (ii) la promotion de la fauche et de la conservation du fourrage naturel ; (iv) la valorisation des techniques innovantes de production d'aliments et de rationnement ; (v) la promotion des dispositifs sanitaires et d'appui-conseil privés de proximité (SVPP).

Sous composante 1.3. Professionnalisation des acteurs des Chaînes de valeurs ciblées

Cette sous composante vise à améliorer l'organisation et les compétences techniques des acteurs de la chaîne de valeur bétail-viande ainsi que les capacités du ministère en charge de l'élevage. La mise en œuvre de cette sous-composante se fera à travers les activités principales suivantes : (i) structuration et professionnalisation des organisations paysannes et (ii) le renforcement des capacités du ministère en charge de l'élevage.

Composante 2. Promotion des transformation et chaînes de distribution de produits carnés

L'objectif de cette composante est d'augmenter la quantité de viande transformée aux normes internationales. Elle sera mise en œuvre à travers les sous-composantes suivantes : (i) construction d'une plateforme de production et de transformation de viande (PPTV) à Bobo-Dioulasso ; (ii) promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes ; (iii) amélioration de l'accès aux marchés et aux financements.

Sous composantes 2.1 Construction d'une plateforme de production et de transformation de viande (PPTV) à Bobo-Dioulasso

L'objectif de cette sous-composante est de mettre à la disposition des consommateurs des produits carnés de qualité sanitaire et nutritionnelle irréprochables. La mise en œuvre de cette sous composante se fera par des activités principales suivantes : (i) aménagement du site et gestion des services communs, (ii) mise en place des infrastructures et équipements d'abattoir frigorifique aux normes, (ii) mise en place d'unités de transformation (charcuterie moderne) et de transport (iii) recherche de marchés d'écoulement et (iv) renforcement de capacités des acteurs.

Sous composantes 2.2 Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes

La sécurité sanitaire et la qualité des viandes produits seront assurées grâce à la promotion de l'abattage répondant aux normes. Cette démarche qualité passera également par le contrôle de l'usage des produits vétérinaires (antimicrobiens, vaccins, etc.) dans le maillon production notamment dans les ateliers d'embouche, des élevages naisseurs, dans les aires de quarantaines, etc. L'objectif est de protéger la santé des consommateurs sur le plan national et permettre une compétitivité des produits issus de la PPTV de Bobo-Dioulasso sur le marché sous régional et international. Il s'agira de : (i) la création de zones de quarantaines pour le bétail en attente d'abattage ; (ii) la promotion de standard des viandes et produits transformés et (iii) la mise en place d'une formation de technicien supérieur au métier de la viande.

Sous composantes 2.3 Amélioration de l'accès aux marchés et aux financements

Cette sous-composante prévoit des interventions d'accompagnement et d'encadrement des entreprises commerciales qui souhaitent investir dans le développement de la chaîne de valeur de viande : fournisseurs de service ; producteurs d'aliments ; fermes d'embouche et de finition ;

entreprise d'abattage et de transformation, etc. Cet accompagnement permettra de gérer les risques, renforcer leur capacité de gestion des opérations, accéder au financement en vue de tirer profit du marché des produits carnés.

Cette sous-composante sera mise en œuvre par les principales activités suivantes : (i) mise en place de plateformes multi-acteurs des Chaînes de Valeur" bétail-viande, volailles, et porc" ; (ii) modernisation du système d'information sur les marchés agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, et (iii) soutien à l'organisation/participation aux foires et manifestations commerciales et facilitation de l'accès aux financements.

Composante 3 - Coordination du projet

La composante 3 dédiée à la coordination du projet est articulée autour des sous composantes : (i) gestion du projet et (ii) suivi Environnemental et Social.

Sous-composante 3.1. Gestion du projet

La sous composante gestion du projet est articulée autour des actions suivantes : (i) préparation au démarrage du projet ; (ii) la gestion administrative et financière ; (iii) suivi évaluation et apprentissage du Projet ; (iv) la gestion des savoirs et la diffusion des bonnes pratiques ; (v) communication sur le projet ; (vi) Accompagnement des missions de supervision et achèvement du Projet.

Sous composante 3.2. Suivi Environnemental et Social (SES)

Cette sous-composante traitera de : (i) la réalisation d'études complémentaires (Evaluation environnementale Stratégique) ; (ii) la mission de suivi interne pour les SES ; (iii) la réalisation d'audits réguliers de catégorie A à l'an 3 et de catégorie B à l'an 5 ; (iv) l'évaluation à mi-parcours/audit final de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale ; (v) l'atelier de formation des cadres impliqués dans les SES dont ceux des services techniques déconcentrés ; (vi) la visite d'échange des cadres ANEVE (aspects agroindustriels) ; (vii) l'équipement en matériel informatique pour les départements impliqués dans le SES.

IV. COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

Le coût du Projet est estimé à 31 086 812 millions d'UC (25 074 128 000 FCFA) hors taxes et droits de douanes. Un taux d'imprévus physiques et financiers de 5% sur le coût de base a été appliquée à l'ensemble du projet.

Le Projet sera financé par un prêt de la BAD d'un montant de vingt-neuf millions six cent mille (29 600 000) UC, soit environ 23, 817 milliards de FCFA. La contribution du Gouvernement est estimée à 123 812 d'UC (104,696 millions de FCFA) et celle des bénéficiaires est de 1,363

millions UC (1,152 milliards de FCFA). C'est le financement de la BAD qui fait l'objet de ratification.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	29 600 000 UC, soit 23 817 432 800 FCFA
Date de signature de l'accord	26 février 2024
Date d'entrée en vigueur	120 jours
Commission d'engagement	0,75% par an
Commission de service	1% par an du solde non décaissé
Taux d'intérêt	0%
Maturité du prêt	50 ans
Différé du prêt	10 ans
Date de clôture	30 avril 2029
Période de remboursement	Semestrielle
Durée du projet	05 ans

V. LES INDICATEURS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERES

En termes de profitabilité globale le projet affiche un taux de rentabilité interne économique (TRIE) satisfaisant de 23,1 % et une valeur actualisée nette (VAN) de 45,25 millions de USD, au coût d'opportunité du capital de 8,6%. Ce qui est jugé satisfaisant compte tenu de la nature des activités retenues par le projet.

L'analyse financière montre que toutes les activités du projet sont rentables pour un taux d'actualisation de 8.6%, avec un taux de rentabilité interne (TRI) qui varie entre 20.8% (Santé animale) et 65.5% (Complexe d'abattoirs) et des valeurs actuelles nette (VAN) qui varient entre 398 680 et 21 milliards (complexe d'abattoirs) de XOF.

Tableau 1: Principales données économiques et financières

TRF, VAN (scénario de base)	16,4 % soit 45,25 Millions USD
TRE (scénario de base)	23,1 %

VI. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

Sur la base de la législation nationale en vigueur le projet devrait réaliser une Evaluation Environnementale Stratégique compte tenu de l'étendue de ses zones d'intervention et également des Evaluations Environnementales Spécifiques (EIES, NIES, Prescriptions environnementales) pour les différents sous-projets qui seront réalisés.

Conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso, toutes les interventions dans le cadre du projet susceptible de générer des répercussions sur l'environnement et les populations environnantes seront soumises à une Evaluation Environnementale (EE) afin d'identifier les meilleures options possibles, les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures d'atténuation adéquates de ces impacts négatifs.

Ainsi, le projet est classé en Catégorie A conformément à la règlementation nationale et en Catégorie 1 selon le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque.

Les instruments de sauvegarde environnementale et sociale qui s'appliquent à ce projet sont: (i) le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), (ii) les Plans de Sauvegarde Opérationnelle en matière de Biodiversité, (iii) le Plan de Sauvegarde Opérationnel pour la Prévention et le contrôle de la pollution, des gaz à effet de serre, des matières dangereuses et l'utilisation efficiente des ressources, (iv) le Plan de Sauvegarde Opérationnelle sur les conditions de travail, santé et sécurité, (v) l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES), assortie de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (vi) l'Etude d'Impact Environnemental et Social assortie et (vii) les Notices d'Impact Environnementale et Social assortie de Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) , (viii) les prescriptions environnementales.

CONCLUSION

Le PDCVIE permettra d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les zones d'interventions du projet à travers l'amélioration durable de la productivité et la production du cheptel ciblé (bovins, petits ruminants, porcs, volailles) et de la promotion de la production et de la transformation aux normes de viandes et de leur accès aux marchés.

Le PDCVIE est en cohérence avec la politique agricole du Gouvernement déclinée dans le PNDES 2 et le Plan d'action pour la stabilisation et le Développement (PA-SD) en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui met au centre des préoccupations

nationales, la dynamisation du secteur de production agro-sylvo-pastoral et l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

Sa mise en œuvre mobilisera prioritairement les structures techniques des ministères en charge du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de l'économie et des finances, de la recherche, du commerce, du genre, des collectivités territoriales ainsi que le secteur privé et les bénéficiaires.

Au regard des données ci-dessus et des dispositions convenues dans l'Accord de financement, le Projet est techniquement réalisable et économiquement viable.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective
Le Ministre
Burkina F

Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Etalon